

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en
exercice : 11*

Corum : -

Présents : 5

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Votants : 7

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion du vingt-quatre novembre deux mil vingt-trois, les membres du Conseil Municipal de la commune de Amécourt, légalement convoqués en deuxième instance le vingt-quatre novembre deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie de Amécourt, le vingt-huit novembre deux mil vingt-trois à 17 heures 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jérôme VREL, Maire, sans condition de quorum.

Etaient présents :

BERSANNE Fabien
CRIGNON Mathieu
FLANDRIN Franck
TREHIN Martial
VREL Jérôme

Absents Excusés :

BEAL Alain (*Pouvoir J. Vrel*)
BOUDINY Marie-Clémence
COMBY Michel (*Pouvoir M. Tréhin*)
DUMAY Elise
MATSERAKA Jean
VAQUIN Fabrice

Absents :

Secrétaire de séance :

FLANDRIN Franck

*Auxiliaire au secrétaire de séance,.....
chargé de la rédaction Marie Karine CORRE*

Sommaire de la séance du 28 novembre 2023

- 1- *Séance du 18 octobre 2023: énoncé des délibérations*
- 2- *SIVoS de Mainneville - Lieu implantation nouvelle école*
- 3- *Fédération des chasseurs*
 - a. *Chartes Sensibilis'haie*
 - b. *Convention inventaire chemin ruraux*
- 4- *Crédits investissements anticipés*
- 5- *Questions diverses*

Délibérations n° :

<i>22/2023</i>	<i>SIVoS de Mainneville - Lieu implantation nouvelle école</i>
<i>23a/2023</i>	<i>Fédération des chasseurs - Charte Sensibilis'haie</i>
<i>23b/2023</i>	<i>Fédération des chasseurs - Conv. Inventaire ch. ruraux</i>
<i>24/2023</i>	<i>Crédits investissements anticipés 2024</i>

1- APPROBATION DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023

Etant entendu que le Conseil Municipal a précédemment pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023, la séance est ouverte par l'énoncé des délibérations prises lors de ladite séance.

12/2023 Convention délégation cdcvn - voiries

13/2023 DT 422289 - Chemin de Ste Anne

14/2023 Points d'arrêt - transports scolaires

15/2023 Parcelles à régulariser

16/2023 Taxe forfaitaire sur les terrains devenant constructibles

17/2023 RIFSEEP - IFSE

18/2023 Décision Modificative 1

19/2023 Restructuration centre bourg - ddes de subventions

20/2023 Vidéoprotection - demandes de subventions

21/2023 Végétalisation du cimetière - demande de subvention

2- LIEU IMPLANTATION NOUVELLE ECOLE

SIVoS DE MAINNEVILLE

POUR RAPPEL : Le 12 mars 2021, le Conseil Syndical du SIVoS de Mainneville engageait une réflexion sur un projet de restructuration des écoles sur le constat de la vétusté des locaux (coûts de fonctionnement énergétique en forte augmentation notamment), fonctionnement inadapté et coûteux dû au multi site des écoles.

Accompagné par le CAUE27, de nombreuses réunions de travail ont suivies. Un état des lieux des bâtiments existants et du fonctionnement des écoles, l'élaboration de plusieurs scénarios ont été définis.

Par délibération 15/2021, le SIVoS de Mainneville décidait de faire appel à un AMO pour la définition du projet de restructuration des écoles et a attribué le marché à CICLOP.

En septembre 2022, réception de l'étude de faisabilité de CICLOP budgétisant les 5 scénarios.

En novembre 2022 les membres du SIVOS visitaient le regroupement scolaire récemment restructuré de Vesly permettant de réinterroger le SIVoS de Mainneville sur ses desideratas...

Le Conseil Syndical du SIVoS en date du 3 mars dernier évoquait l'importance d'une réunion pour faire un point sur le projet selon le modèle de Vesly et la détermination du site.

De ce fait, lors de la réunion du 29 septembre 2023 et afin d'avancer sur le projet, il a été proposé de solliciter les Conseils Municipaux de chaque commune afin qu'ils se positionnent sur le lieu d'implantation du projet de nouvelle école : Hébecourt ou Mainneville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERE que le projet éolien, soutenu par la commune de Mainneville est incompatible avec une installation scolaire.

SE POSITIONNE pour une implantation à HEBECOURT

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 22/2023

3 - FÉDÉRATION DES CHASSEURS

a) CHARTRE SENSIBILIS'HAIE

Vu la proposition de participation à l'opération nationale « sensibilis'haie » ayant pour but d'impliquer les territoires à poursuivre l'action en faveur de l'environnement des Fédérations des chasseurs par la mise a disposition aux communes de kits de plantation de haie d'arbres varié « prêts à l'emploi »

Considérant la chartre d'engagement du projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la signature de la chartre d'engagement du projet Sensibilis'haie

ADOPTTE la présente délibération par
4 POUR
3 ABSTENTIONS
0 CONTRE

Délibération 23a/2023

b) CONVENTION INVENTAIRE CHEMINS RURAUX

Vu la proposition convention relative à l'inventaire des chemin ruraux de la commune d'Amécourt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE ladite convention établie par la fédération des chasseurs

ADOPTTE la présente délibération par
6 POUR
1 CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération 23b/2023

4- CRÉDITS INVESTISSEMENTS ANTICIPÉS 2024

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart de crédits d'investissements ouverts dans l'année budgétaire précédente (art. L1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viendrait à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de les mandater.

Sur cette base il convient d'autoriser l'ouverture anticipé en dépense d'investissement pour l'exercice 2024 des crédits suivants :

Chap	Article	Total des crédits ouvert au BP2023	Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2024
204		14 000.00	3 500.00
	2041582	14 000.00	3 500.00
21		98 282.85	24 570.71
	2152	20 000.00	5 000.00
	2158	20 000.00	5 000.00
	2181	20 000.00	5 000.00
	2188	38 282.85	9 570.71

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'ouverture anticipée de crédit d'investissement 2024

ADOpte à l'unanimité la présente délibération

Délibération 24/2023

5- QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DES POSSIBILITES DE MUTUALISATION Amécourt - Hébecourt - Sancourt

Des réunions préparatoires entre les différentes communes ont permis de dresser un état des lieux et de constater les différences entre les communes (imposition, démographie, voiries et états des réseaux...).

Les comités des fêtes, associations et commissions communales des cérémonies se rencontrent pour

proposer une mutualisation de certains événements (comme le repas des anciens, Foire à tout, nettoyage de printemps ...) et permettra à terme un maillage plus étroit des relations inter villages.

La séance est levée à 18h01

Jérôme VREL
Maire

Franck FLANDRIN
Secrétaire de séance

